

FORMULAIRE 39

Certificat de cession
(alinéa 57b) de la Loi)

District de
N° division
N° cour
N° dossier

Dans l'affaire de la faillite de :

Débiteur

Syndic

Administration _____

Date de faillite :
Ouverture de la faillite :
Assemblée des créanciers :
Président :

Garantie :

Personne désignée :

CERTIFICAT DE CESSION - Article 57

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- une proposition à l'égard du débiteur susmentionné a été déposée en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- lors de l'assemblée convoquée pour étudier la proposition, les créanciers ont refusé d'accepter la proposition, le débiteur est donc réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir, sans délai, une garantie pour la somme susmentionnée;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu immédiatement après l'assemblée tenue pour l'examen de la proposition, ou à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra plus tard demander le séquestre officiel.

Date:

Séquestre officiel